

DOTHEMARE, Normandie, Saint Christophe, Guadeloupe

Jean-Christophe Germain, Bernadette Rossignol (mai 2021)

**Charles DOTHEMARE, normand
capitaine d'infanterie à Saint-Christophe au XVII^{ème} siècle**
Jean-Christophe Germain

Introduction

Au mois de juin 1690, l'île de Saint-Christophe était reconquise par les Anglais. Les habitants français, se voyant expulsés manu militari de l'île par leurs anciens ennemis, étaient contraints de se disperser dans toutes les Antilles. Parmi ces fugitifs, une famille normande, les DOTHEMARE, allait s'établir alors à la Guadeloupe, cette île lointaine qui, elle, resterait française ultérieurement, malgré les invasions britanniques répétées. La descendance DOTHEMARE fut nombreuse au XVIII^{ème} siècle, et si son nom a finalement disparu de la Guadeloupe au début du XIX^{ème} siècle, il s'est maintenu dans la toponymie de l'île, jusqu'à aujourd'hui, dans la commune des Abymes.

Le premier de ce nom aux Antilles, Charles DOTHEMARE, était originaire de Montivilliers, ville située, à vol d'oiseau, à une dizaine de kilomètres au Nord-Est du Havre, le premier port d'embarquement pour les Antilles.

Onomastique

Le nom de la famille DOTHEMARE a été orthographié de la manière la plus variée, tant en Normandie qu'aux Antilles. A Montivilliers, il s'est tout d'abord écrit DOCTEMARE, puis DOTEMARE et enfin DOTHEMARE, variante qu'il faut retenir ici, comme étant celle avec laquelle signait notre pionnier de Saint-Christophe.

En Guadeloupe, l'utilisation plus tardive de la particule, dans d'OTHEMARE, témoignait d'une ostentation qui n'était pas complètement déplacée. Selon toute vraisemblance, le nom de famille avait été précédé, historiquement, par un nom de lieu.

En effet, dans les documents du début du XVII^{ème} siècle consultés, l'utilisation de la particule devant une voyelle était inconstante, et là où apparaissait la forme DOCTEMARE, on pouvait trouver également des noms de famille ressemblants, tels que DOCTELONDE et DOCTEVILLE.

Cette proximité, dans le temps et dans l'espace, pourrait indiquer que ces noms étaient tous les trois d'origine scandinave. Les deux premiers pourraient résulter, en effet, de la juxtaposition de :

1. « Otto » et/ou « Otti », nom de personne, en vieux norrois, et « marr », pour marre en français, d'où OCTEMARE et
2. « lundr » qui désigne un bois, en vieux norrois, devenu « londe » en ancien français, d'où OCTELONDE, et enfin
3. « villa » en latin, pour domaine en français, qui aurait donné OCTEVILLE.

Si aucun toponyme OCTEMARE, ou équivalent, n'est cité dans le Dictionnaire Topographique de la Seine-Maritime de Charles de BEAUREPAIRE, cet ouvrage de

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

référence nous apprend néanmoins qu'Octelonde a désigné, depuis le XIV^{ème} siècle, un nom de terre, avant qu'il ne devienne le nom d'une famille bien connue à Montivilliers et au Havre, la famille d'OCTELONDE.

Comme Octelonde était une terre sise, précisément, à Octeville-sur-Mer, localité limitrophe à l'ouest de Montivilliers, on est conduit à penser qu'un lieu-dit Octemare avait probablement existé autrefois à proximité d'Octeville et d'Octelonde.

Si cela se vérifiait, on pourrait en conclure que les terres d'Octeville, d'Octelonde et d'Octemare avaient appartenu autrefois à l'un de ces envahisseurs qui étaient venus du nord de l'Europe par la mer, et qui sont restés célèbres dans l'histoire sous le nom de Vikings ¹.

Oublions ici la forme DAUTHEMARE, simple homophonie qui est présente aussi bien dans les documents normands que guadeloupéens.

Montivilliers

Charles DOTHEMARE a été baptisé à Montivilliers, paroisse Saint-Sauveur, le 29 août 1608. Il était le fils de Robert DOTHEMARE ² et de Jeanne GUERETIER. Son parrain était Charles TERRIER, sieur de Bapimont, et sa marraine était Marguerite LE CARPENTIER, femme de noble homme Charles LE CHEVALIER, écuyer, sieur de la Brethonnière, vicomte de Montivilliers.

Les parents de Charles s'étaient mariés dans la même église, le 22 octobre 1600. Chose remarquable, Thomas DOTHEMARE, l'oncle paternel du futur Charles, s'était marié le même jour et au même endroit, et sa femme se nommait Blanche GONFRAY.

Des deux épouses DOTHEMARE citées ci-dessus, Blanche GONFRAY fut la première à mettre au monde des enfants : Jehan, baptisé le 2 décembre 1601, Thomas, baptisé le 17 janvier 1606, et autre Jehan, baptisé le 24 juin 1608.

Les parents de notre Charles DOTHEMARE lui donnèrent au moins trois frères et deux sœurs : Pierre, baptisé le 22 février 1606, Jeanne, baptisée le 17 juillet 1613, Jehan, baptisé le 10 septembre 1614, Robert, baptisé le 6 mars 1617 et Marguerite, née et baptisée à une date inconnue.

Quel était le milieu social de la famille DOTHEMARE ? roturier certainement, mais nous n'en savons pas plus.

Il n'a pas été possible, non plus, de savoir à quelle date notre pionnier avait quitté Montivilliers à destination de Saint-Christophe, pour la première fois, ni dans quelles conditions.

Nous perdons complètement sa trace, en fait, jusqu'à ce qu'il ne réapparaisse dans les documents, à l'âge mûr, bien longtemps après son baptême, à savoir en 1650.

¹ Pour l'anecdote : ne pourrait-on pas proposer, à l'un de ces jeux-concours qui font florès aujourd'hui dans les mass media, cette question piège : quelle trace les Vikings ont-ils laissé en Guadeloupe ?

² Il était écrit : Robert « DAUCTEMARE », dans l'acte de baptême de Charles. Le père de Charles DOTHEMARE avait été baptisé à Montivilliers, le 15 mai 1580, sans que soit connue sa date de naissance. Ce Robert DOTHEMARE était le fils de Thomas DOTHEMARE et de Jeanne DUPRÉ, qui s'étaient mariés dans la même ville, le 14 octobre 1579.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Saint-Christophe

Le 14 décembre de cette année-là, un Havrais nommé David LE FRANCOIS, qualifié de : « ci-devant habitant de l'île de St-Christophe », donnait procuration à un certain François COURCHE, lui aussi Havrais et habitant de la même île ³.

COURCHE avait pour mission de vendre deux habitations qui appartenaient à LE FRANCOIS à Saint-Christophe, et il devait, par la même occasion, « faire rendre compte au sieur d'OCTEMARE, lieutenant d'une compagnie en ladite île ».

Il n'est pas impossible que LE FRANCOIS eût confié à ce sieur d'OCTEMARE (notre Charles DOTHEMARE), la charge de gérant de ses habitations à Saint-Christophe, pendant qu'il serait en Normandie.

DOTHEMARE, aura-t-il saisi cette occasion pour acheter l'une des habitations de LE FRANCOIS ? Ce n'est pas impossible.

Il faut rappeler, à ce propos, que l'île de Saint-Christophe était alors partagée entre les Français et les Anglais et ce, en trois parties et non en deux.

Les Français possédaient la partie orientale de l'île, dite Basse-Terre, et aussi la partie occidentale, dite Capesterre. Les Anglais, quant à eux, se trouvaient pris en étau par les Français, à l'ouest et à l'est. C'est dans le quartier de la Capesterre que se trouvait l'habitation de Charles DOTHEMARE et c'était là que se trouvait la compagnie d'infanterie dont il était alors lieutenant.

(L'île de Saint-Christophe par Estienne Vouillemont (1669))



Il convient de remarquer ici que, s'il était officier en 1650, Charles DOTHEMARE avait dû servir sous la bannière du roi de France, depuis bien longtemps. Mais, comme aucun document ne permet de penser qu'il ait pu appartenir à une unité d'infanterie bien précise, en France ou ailleurs, on est amené à supposer, jusqu'à plus ample informé, que sa carrière militaire fut exclusivement antillaise.

³ Archives Départementales de la Seine-Maritime (AD 76), Tabellionage du Havre : 2^E70/267 – 14 décembre 1650.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Simple soldat de milice à Saint-Christophe au départ, il aura gravi, pas à pas, tous les échelons de la hiérarchie militaire pour parvenir au grade de lieutenant en 1650.

Mais alors, cela pourrait signifier qu'il était installé de longue date dans cette île antillaise.

Des documents normands postérieurs nous permettent de pousser encore plus loin les suppositions en ce sens.

De retour en Normandie en 1655, Charles DOTHEMARE s'était présenté devant le notaire de sa ville natale. Le 22 décembre de cette même année, il donnait une procuration à son propre beau-frère, un certain Guillaume DELAUNEY (écrit aussi DELANNEY et DELLANNEY), avec qui il était en affaires ⁴.

Le 17 janvier suivant, ce dévoué beau-frère s'était rendu à Dieppe et ce jour-là, il avait recruté, pour le compte de Charles DOTHEMARE, quatre hommes qui devaient passer aux îles. Tous les quatre étaient originaires de Montivilliers. Il s'agissait de : Guillaume COLLE, Etienne BUNEL, François BEREVILLE et Philippe LE COQ.

COLLE serait payé 500 livres de pétun, et les autres 300 livres. L'acte notarié donnait un renseignement important. Charles DOTHEMARE était dit : « sieur du Duc et lieutenant d'une compagnie française en l'île de St-Christophe » ⁵.

Le 10 avril 1656, Charles DOTHEMARE était de nouveau présent devant le tabellion de Montivilliers ⁶.

Ce jour-là, il déposait à l'étude un document officiel important, son traité de mariage récemment conclu avec Marie DELAUNEY, la sœur de Guillaume, déjà nommé. Le contrat avait été rédigé, sous-seing-privé, le 20 février précédent.

Par cette alliance, Charles et Guillaume devenaient maintenant doublement beaux-frères. Ce précieux document nous renseigne, en partie, sur l'état de fortune des époux.

Le douaire de la future était de 14 livres de rente par an, et sa dot de 200 livres, c'était bien peu. La fortune des deux familles était donc bien maigre. Il était stipulé, par ailleurs, que si le mari venait à mourir avant sa femme, celle-ci aurait « tout et telle part qui lui en reviendrait, suivant l'usage et la coutume de ladite île (de Saint-Christophe), provenus de son industrie et négoce en ladite île ».

L'industrie et négoce dont il s'agissait, ainsi que les « affaires que ledit sieur DAUTHEMARE et ledit Guillaume DELAUNEY » avaient ensemble et qui étaient mentionnées à la fin du traité, consistaient probablement en la vente du sucre (et/ou du tabac) qui était produit à Saint-Christophe, et qui devait se débiter au Havre.

Il est probable que la seule richesse que possédait vraiment Charles DOTHEMARE était son habitation antillaise, ses terres et ses esclaves.

⁴ AD 76, 2^E81/71 - 22 décembre 1655. Il signe distinctement Delanney, mais l'écriture Delauneuy perdurera ultérieurement, justifiant son utilisation dans le présent article.

Registre des B.M.S. de la paroisse Saint-Sauveur de Montivilliers : « Le vingtième de février (1651), furent mariés par Mr. Le Curé, maître Guillaume DELANNEY et Marguerite DAUTHEMARE, tous deux de cette paroisse, présence de Guillaume MAUGENDRE et de plusieurs autres ».

⁵ AD 76, Tabellionage de Dieppe et d'Arques, 2^E36/8 - 17 janvier 1656.

⁶ Voir ci-dessous, en annexe.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Sans doute, à force d'économies, était-il parvenu à mettre un petit pécule de côté qui lui aura permis de prendre femme.

Mais, comme il était né en 1608, nous constatons qu'il avait été obligé d'attendre un âge relativement tardif pour se marier, à savoir 48 ans. Cela devait coïncider, d'ailleurs, avec sa nomination au grade de capitaine à Saint-Christophe qui était maintenant mentionné dans son traité de mariage.

Tous ces renseignements nous confirment dans l'idée que Charles DOTHEMARE était passé depuis bien longtemps à Saint-Christophe, probablement entre l'âge de 20 et 30 ans, comme le faisaient habituellement les pionniers normands des îles ⁷.

Le traité du 20 février une fois conclu, la bénédiction nuptiale fut donnée à Charles DOTHEMARE et Marie DELAUNEY, dans l'église Saint-Sauveur de Montivilliers :

« Charles DOCTEMARE et Marie DELAUNEY ont été mariés par Mr le Curé, le 28 février 1656 – Présents : M^e Jean PAREY, prêtre, Guillaume DELAUNEY, Jacques PAREY ».

Après ce sacrement catholique, attendu probablement de longue date, Charles DOTHEMARE ne dut pas trop s'attarder en Normandie. Sur quel navire se sera-t-il embarqué pour retourner aux Antilles avec sa jeune épouse ? Cela mérite d'être étudié.

Le voyage de retour à Saint-Christophe

Nous avons vu que Guillaume DELAUNEY était venu à Dieppe au début de la même année, sans doute pour négocier l'embarquement des époux DOTHEMARE avec leurs 4 engagés, à destination de Saint-Christophe.

Il se trouve qu'un seul navire normand n'est connu, à cette époque, pour avoir annoncé son départ prochain aux Antilles, c'était « Le Pêcheur », un flibot qui jaugeait 100 tonneaux. Son capitaine, Guillaume LANGUILLET, appartenait à une grande famille de marins protestants de Dieppe.

Il avait pour pilote François MIFFANT, de Dieppe, qui était assisté de Charles MANSEL comme second pilote, et le chirurgien du bord se nommait Jean DUFRESNE.

Si les rôles d'embarquement et les connaissements du Pêcheur n'ont pas été conservés, ils avaient probablement été rédigés à Dieppe. La charte-partie du voyage avait été signée en revanche, non pas à Dieppe, mais au Havre et, par chance, celle-ci a pu être retrouvée ⁸ (8). C'est dans cette ville, en effet, que le capitaine Guillaume LANGUILLET résidait et, d'ailleurs, le navire appartenait à deux marchands Havrais, Claude et Jacques HOUSSAYE. A la fin du mois de juin, Le Pêcheur était présent au mouillage du Hoc, à Harfleur, tout près de Montivilliers. C'est là, à proximité de leur domicile donc, que les DOTHEMARE avaient dû s'embarquer.

⁷ Un acte relevé, parmi d'autres, dans le tabellionage du Havre (A⁷D 76, 2^E70/216), pourrait confirmer cette hypothèse. Le 19 mars 1638, Robert BOURG, qui était maître de la barque nommée « La Petite-Marie », 40 tonneaux, présente au port d'Honfleur, s'obligeait envers Etienne DUMOUCHEL, d'Octeville-sur-Mer, habitant de Saint-Christophe, de passer dans l'île 7 hommes, pour le prix de 105 livres tournois et 850 livres de pétun. Charles DOTHEMARE était-il du nombre de ces hommes ? Ce n'est pas prouvé. Etienne DUMOUCHEL fera souche plus tard, comme Charles DOTHEMARE, en Guadeloupe, à la Montagne Saint-Charles.

⁸ A.D. 76, Tabellionage du Havre, 2^E70/278 : charte-partie du « Pêcheur », 27 juin 1656.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Comme le capitaine LANGUILLET n'était pas seulement un marin, mais aussi un négociant avisé, il avait recruté personnellement au Havre des engagés qu'ils pourraient revendre aux planteurs des Antilles.

Les noms de ces hommes étaient : Thomas POITEVAIN, de Bayeux, Jean GROS dit LAMOTTE, d'Angoulême, Noël LE CORDIER, d'Autreville, âgé de 15 ans, Alexandre GIROT de Caen, paroisse Saint-Jean, Jean HALMEL, lui aussi de Caen, Louis LE DUC, de Bollebec, Philippe GUIGNON, de la Feuillie, André FROGER, de Caen, âgé de 17 à 18 ans, François LEGROS, de Beaurepaire, âgé de 19 ans, François DESLOUS (?), d'Argentan, âgé de 17 à 18 ans, Pierre SAINT-CLAIR, d'Yvetot, Charles GUIGNART demeurant « proche » Pontoise, Jacques DUBOIS, de la Neuville en Picardie.

Un autre ouvrier agricole, Charles TOUBEL qui demeurait à Caen, fut engagé non par le capitaine LANGUILLET, mais par un certain Elie LE PERQUIER, du Havre, qui agissait pour le compte de Daniel LE PERQUIER, son frère, un habitant de Saint-Christophe.

Les gages des engagés étaient de 300 livres de pétun pour les uns, et de 500 pour les autres. On promettait de leur délivrer à chacun un habit de toile, 2 chemises, une paire de souliers, des bas de toile et un bonnet.

Le Pêcheur devait faire route en direction des îles du Cap-Vert et, de là, il se rendrait directement aux Antilles.

Mais, quelques indices apparaissent dans cette charte-partie pour nous faire penser que le voyage n'avait pas un but exclusivement marchand.

Deux canonniers, Nicolas TETTEREL et Louis GUILLOT, avaient été embarqués sur le navire. Bien entendu, ce n'était pas seulement pour se défendre, en cas d'attaque sur la mer, qu'on avait engagé des canonniers. Ce qui incite à penser cela, c'est que les prêts d'argent qui avaient été consentis aux marins, au taux faramineux de 50%, étaient caractéristiques des prêts dits « à la grosse aventure », c'est-à-dire, en l'occurrence, qu'ils étaient investis dans une aventure maritime particulièrement hasardeuse, à savoir la flibuste.

Mais ce n'est pas tout. Après qu'il aurait déposé ses passagers aux Antilles, et notamment les DOTHEMARE à Saint-Christophe, le capitaine LANGUILLET devait conduire son navire en Terre-Ferme de l'Amérique, autrement dit en Guyane, au lieu-dit Maricary.

L'embouchure de la rivière Maricary était située entre le cap d'Orange et le cap de Nord, un territoire qui appartient aujourd'hui à l'état brésilien d'Amapa.

Il s'agissait d'aller « faire la traite » avec les indiens du lieu, les Racalets et les Palicours et, pour cela, on prendrait la sage précaution d'embarquer aux Antilles « un homme parlant la langue des sauvages ».

Quelle pouvait bien être cette marchandise de traite qu'on allait quérir à Maricary ? C'était, nous le savons, de la viande de lamentin, salée et fumée, un délicieux mets dont les habitants des Antilles étaient particulièrement friands.

Le voyage du Pêcheur devait durer, selon sa charte-partie, l'espace de vingt mois. Mais, faute de rapport de mer et de journal de voyage, nous n'avons pas la moindre idée de ce qui put advenir du Pêcheur au cours de ce long périple.

Epilogue

S'agissant de Charles DOTHEMARE et de sa femme, nous supposons qu'ils avaient dû rejoindre leur habitation, au quartier de la Capesterre de Saint-Christophe, et que c'est là que seront nés leurs enfants.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Dix ans plus tard, Charles DOTHEMARE participera à la guerre sanglante qui opposera Français et Anglais, à Saint-Christophe.

Toujours capitaine d'une compagnie d'infanterie, il fera courageusement son devoir. Selon le père DUTERTRE, Charles DOTHEMARE, qui était connu maintenant sous le nom de « sieur LE DUC », fut du nombre des officiers de l'île qui « donnèrent des preuves invincibles de leur valeur »⁹

Son nom sera encore cité dans le recensement de Saint-Christophe en 1671, puis il disparaîtra définitivement des documents, si bien que nous ignorons complètement aujourd'hui, où et quand est mort notre pionnier normand.

Annexe

- Montivilliers, 21 février 1656 –

« Pour parvenir au mariage qui sera célébré en l'église romaine entre honorable homme Charles DAUTHEMARE, capitaine en l'île Saint-Christophe, de présent à Montivilliers, dont il est natif, fils et principal héritier de feus Robert DAUTHEMARE et Jeanne CARETIER, ses père et mère, d'une part, et honnête fille Marie DELAUNE, fille de feu Guillaume DELAUNE et de Jeanne PIMARE, dudit Montivilliers, d'autre part, les dits futures mariés se sont promis prendre l'un l'autre en mariage du consentement de la dite PIMARE, mère de la dite affidée, et de honnêtes hommes Guillaume et Thomas DELAUNE, ses frères, et a, le dit futur affidé, gagé douaire à la dite future épouse sur tous ses biens présents et à venir et sans qu'elle soit tenue en faire autre demande à justice et ce sur ses biens situés en Normandie, et en faveur duquel mariage les dits PIMARE et DELAUNE ses enfants ont donné aux dits futurs mariés la somme de 200 livres à quoi ils se sont contentés pour la légitime de la dite affidée sur les successions de ses père et mère, et lesquels 200 livres présentement par eux payés au dit sieur affidé, icelui sieur affidé a dès à présent sur lui constitué en 14 livres de rente par an, pour tenir lieu de dot a fait assujettir Pierre DELAUNE, leur frère mineur en aucune contribution des dits 200 livres et que le dit mineur demeurera néanmoins réservé à la réversion du dit dot si elle y échoyait d'autant que les dits futurs affidés ont fait don gratuit au dit Pierre DELAUNE mineur de Guillaume et Thomas DELAUNE ont accordé, faisant quoi les dits futurs mariés ne se fussent contentés aux dits 200 livres et n'eut le dit sieur affidé constitué les dits 200 livres en dot, et outre ce que dessus le dit sieur affidé, en cas de décès advenant, la dite affidée et non autrement, soit qu'il y ait enfant ou non lors vivants, accorde que la dite affidée ait sur les biens qu'il possèdera alors en la dite île de St-Christophe ou ailleurs soit en France ou hors la France provenant de son industrie et négoce en la dite île tout et telle part qui lui en reviendra suivant la coutume et usage de la dite île, au dit cas qu'il la précède seulement et non autrement et sans que les frères de la dite affidée puissent prétendre aucune chose aux biens de la dite communauté provenus du dit négoce de Saint-Christophe et autrement au dit affidé survivant à la dite affidée et au cas du décès du dit affidé le premier sans qu'il y ait lors enfants vivants, le dit affidé a dès à présent donné à la dite affidée généralement tous ses biens meubles et immeubles qui lui appartiendront lors en la dite île de St-Christophe et partout ailleurs provenus de sa dite industrie et de ses négoces en la dite île, déclarant dès à présent qu'il la substitue en ce cas pour son héritière absolue privativement à tous autres qui y pourront

⁹ DUTERTRE (R.P. J.B.), Histoire Générale des Antilles habitées par les François (Tome IV, Paris, 1671), page 43.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

prétendre part en donnant à chacun d'iceux chacun 5 sols et à charge par elle de fournir aux œuvres pies si aucuns en veut tester à quoi il se réserve le tout, sauf les dot et douaire de la dite affidée sur les biens situés en Normandie suivant les termes ci-dessus. Fait en présence des autres parents et amis des dits affidés soussignés, ce 21^{ème} jour de février 1656, le tout sauf à compter entre le dit sieur DAUTHEMARE et le dit sieur Guillaume DELAUNE des affaires qu'ils ont ensemble.

(signé) Dothemare G. Delanney + : le merc de la dite affidée ppp : le merc du dit Thomas Delanney + : le merc de la dite Jeanne PIMARE J. Parey Jacques Parey Dothemar (?) M.

Du lundi après-midi, 10^{ème} jour d'avril 1656, à Montivilliers, au tabellionage, devant Charles NEEL, notaire et tabellion royal au dit lieu, comparurent par le dit DOTHEMARE et ladite Marie DELAUNEY, sa femme, de lui dûment autorisée quant à ce, Jeanne PIMARE veuve et Guillaume DELAUNEY son fils, tous nommés au présent traité de mariage leurs faits et seings au bas, reconnurent, instance et requête l'un de l'autre être (dans la marge, en haut de la page) être leurs propres faits & Promettent et obligent ... présence d'Adam LE GALLOYS et Charles NEEL, le jeune, esnoms

(signé) Dothemare G. Delanney A. Legallois

+ : Le merc de ladite Marie Delanney + : le merc de ladite Pymare Neel C. Neel » ¹⁰

Aux Antilles, Saint Christophe puis Guadeloupe

Bernadette Rossignol

Charles DOTHEMARE sieur LEDUC était donc capitaine de compagnie à Saint Christophe dès 1656 et probablement avant.

Dans les Papiers de l'abbé Le Ber conservés à la Bibliothèque de Rouen, annotations prises dans le notariat de Dieppe avant les bombardements de la Libération qui ont détruit les archives, est mentionné le 17 janvier 1656 Charles DOTEMAR sieur du DUC lieutenant d'une compagnie française à Saint-Christophe.

Le 12 mars 1667 dans la liste de ceux qui ont fait achat de places des Anglais depuis leur bataille contre les Français le 20 avril 1666, contrats passés devant le notaire Nicolas Fostain ¹¹, figure « le sieur d'AUTEMARE LEDUC, capitaine d'une compagnie » ayant acheté le 26 mai 1666 une place proche de la Soufrière au quartier de la Pointe de Sable, pouvant faire 14 000 livres de sucre.

Dans le recensement de 1671 ¹², il figure sous le seul nom de « Mr Leduc »

Compagnie de M. LEDUC (à la Capesterre) :

Le d. sieur LEDUC x Marie DELAUNE, 2 garçons, 1 fille, 3 serviteurs blancs, 15 nègres, 7 négrillons, 3 chevaux, 9 cavales, 11 bœufs, 8 vaches, 2 veaux

C'est bien sûr à la Capesterre que sont ses terres, mais aussi au quartier anglais de la Capesterre, compagnie de M. de La Fond

¹⁰ AD 76, 2^E81/72 : Dépôt au tabellionage de Montivilliers, le 10 avril 1656, du traité de mariage conclu sous seing-privé, le 20 février précédent, entre Charles DOTHEMARE et Marie DELAUNE.)

¹¹ G1/472, nouvelle cote 5 DPPC 26.

¹² G1/471, nouvelle cote 5 DPPC 25.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

C'est sous le nom de sieur le Duc que Dutertre ¹³ cite la participation de sa compagnie au « combat décisif entre les deux Nations » (France et Angleterre) en 1666 à la Pointe de Sable de Saint Christophe. « Les sieurs le Duc & de Rebroussard capitaines et tous les officiers de ce quartier y donnèrent des preuves invincibles de leur valeur. »

Dans les recensements numériques de 1699, 1700 et 1701 : DOTHEMARE capitaine de compagnie. Il s'agit de son fils.

Dans sa demande de croix de Saint Louis en 1776, René Dothemare de Rivery expose que son ayeul et son bisayeul « ont été capitaines de milices en l'île de St Christophe et ont servi avec distinction pendant près de 100 ans » ¹⁴

Le patronyme est écrit sous diverses orthographes : Dothemare, d'Othemare, Dothémare, d'Authemare, Dautemare. Nous privilégions la forme la plus répandue.

1 Monsieur Charles DOTHEMARE sieur LEDUC
capitaine de compagnie à Saint-Christophe en 1656, 1671
fils de Robert DOTHEMARE et Jeanne GUERETIER ¹⁵
o Montivilliers (Seine Maritime, 76)
+ avant le 01/12/1693 (décédé très probablement bien avant le mariage de son fils)
x 1656 Marie de LAUNAY ou DELAUNÉ
d'où au moins 2 garçons et 1 fille en 1671

1 Monsieur Charles DOTHEMARE sieur LEDUC x 1656 Marie DELAUNAY

1 Monsieur **Charles d'OTHEMARE ou DOTHEMARE ou DAUTHEMARE** ¹⁶
capitaine de Compagnie à Saint-Christophe ¹⁷ ; établi à la **Guadeloupe** vers 1690 ;
retourné à Saint-Christophe en 1698 : capitaine de compagnie en 1699, 1700, 1701 ¹⁸ ;
en octobre 1730 « le sr Dothemare, natif de Sr Christophe, qui a servi avec distinction
dans la d. isle en qualité de capitaine de milice, demande l'exemption du capitation
de douze nègres que Sa Majesté accorde à tous les capitaines de milice de ses isles
de l'Amérique » ¹⁹

¹³ RP Dutertre, Histoire générale des Ant-Isles de l'Amérique, tome IV, pp. 35, 39, 40, 43 (Edition des Horizons caraïbes).

¹⁴ Colonies E 136.

¹⁵ Voir ci-dessus.

¹⁶ Le patronyme est écrit d'Authemare dans tous les actes cités à Saint Christophe mais la signature dans l'assemblée des parents des mineurs Courpon en 1647 est d'Othemare, orthographe également utilisée tout comme la forme Dothemare. Voir p. 8/25 de notre article « ROY de COURPON de LA VERNADE Lettres de noblesse et généalogie » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2017-art41.pdf>

¹⁷ Le 19/07/1690 conseil de guerre à la prise de l'île par les Anglais. Parmi les présents : Dothemare.

¹⁸ L'île de Saint Christophe a été prise par les Anglais en 1690 et les Français expulsés. Rendue à la France en 1698 avec ordre du roi aux habitants le 20 juin d'y retourner dans les 6 mois, sous peine de voir leurs terres réunies au Domaine (F3/33, Moreau de Saint Méry). En 1702 perte définitive de Saint Christophe.

¹⁹ Correspondance des gouverneurs de la Martinique, C/8a/41, lettre de Champigny et d'Orgeville 27/10/1730.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

o ca 1657 Saint-Christophe

+ 29/06/1738 Trois Rivières ; ancien capitaine de milice, créole de Saint Christophe ; 83 ans environ ; a reçu les sacrements avec édification et donné des marques d'une patience chrétienne pendant une maladie de 2 ans

(+) dans l'église

ax Marguerite CLÉMENT ²⁰

bx 01/12/1693 Basse-Terre, Mont Carmel, D^{lle} Marie Anne de BRAGELONGNE, fille de + Mr Charles de BRAGELONGNE de BOISRIVEAUX, écuyer, conseiller au conseil supérieur, et Marie JOUBERT

o ca 1670 Guadeloupe

+ 10 (+) 11/03/1745 Les Abymes, environ 74 ans, veuve (+) dans l'église,

ax /1687 Pierre Christin **MILLET** fils, fils de Pierre et Gertrude BARDUICK capitaine d'une compagnie d'infanterie, quartier Saint Charles et Vieux Fort ²¹

o ca 1662/1663

+ 1688/1693

d'où 2 fils nés 1687 et 1688

2 Marie d'OTHEMARE ou d'AUTHEMARE

o Saint Christophe

+ 04/1725 Saint Pierre, **Martinique** ²²

x Cm 07/02/1673 (M^e Philippe Bley) Saint Christophe, Philippe (**ROY**) de **COURPON** **écuyer sieur de LA VERNADE**, fils de Pierre ROY écuyer sieur de COURPON et + Marie BRUCHAUD de PLAINNEVILLE ²³

lieutenant à la Martinique 05/06/1693 ; conseiller au conseil supérieur 01/10/1696 ; remplacé 02/09/1697 ; lieutenant du Roi à Saint-Christophe 31/03/1698 ; commandant à la Cabesterre de cette île

+ janvier 1709

3 fils recensé en 1671 à Saint Christophe

Les DOTHEMARE quitteront Mont Carmel pour, dans un premier temps, s'établir aux Trois Rivières.

Charles d'OTHEMARE s'était établi aux Trois Rivières dès 1702, donc juste après être revenu de son second séjour à Saint Christophe, d'après le père Labat qui raconte être allé le voir sur la demande du gouverneur Auger ²⁴. Il le cite comme « un habitant de Saint Christophe » qui prétendait faire au Trou au Chat une sucrerie, « malgré la difficulté de transporter son sucre au bord de mer, qu'il disait qu'il surmonterait en ouvrant un chemin

²⁰ Le mariage a probablement eu lieu à Saint Christophe où est recensé en 1671 dans la compagnie de Mr Leduc (Charles Dothemare) le couple de Mathieu Clément et Renée Hector, sans enfant à cette date.

²¹ GHC 58 p. 1007

²² C/8a/36, 16/08/1726, extrait de l'inventaire après décès (les vases sacrés des capucins de Saint Christophe), « ROY de COURPON de LA VERNADE » op. cit. p. 3/25.

²³ Voir p. 11-15 de <http://www.ghcaraibe.org/articles/2017-art41.pdf> « ROY de COURPON de LA VERNADE Lettres de noblesse et généalogie ».

²⁴ Nouveau voyage aux Isles françaises de l'Amérique, Edition des Horizons Caraïbes, tome II p. 60 (merci à Jean Christophe Germain de nous l'avoir signalé).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

nouveau au travers des précipices. ». Le Père Labat conseille à Auger de le lui défendre, d'une part parce qu'il ruinerait sa famille, l'endroit étant « trop froid et trop sujet à la pluie pour que les cannes y puissent jamais bien mûrir », et d'autre part à cause du risque pour la colonie si les ennemis pouvaient y débarquer et, grâce à ce chemin, pénétrer de là vers la Basse Terre.

Le fils aîné du second mariage de Charles, Pierre Dothemare, et le dernier, Dominique Bonaventure Dothemare Joubert, épousèrent deux sœurs Millet, filles de Pierre, conseiller au conseil supérieur, lequel était propriétaire (recensement de 1671) d'une habitation caféière sur la rivière du Petit Carbet aux Trois Rivières, donnée en 1664 par Charles Houel.

Les Dothemare vendirent en 1768 leur habitation des Trois Rivières à Jean Jacques Carra de La Villarde, conseiller au conseil souverain ²⁵. Ils s'étaient établis en Grande Terre depuis plusieurs années.

1.1a Charles DOTHEMARE ax 1671/ Marguerite CLEMENT

a1 ? Jourdain René DAUTHEMARE

o ca 1687

+ 08/07/1787 Trois Rivières « honorable homme M^{re} Jourdain René Dauthemare en son vivant capitaine de compagnie de milice, âgé d'environ 80 ans »

(+) « à la porte de l'église à la gauche en entrant à quatre pieds de distance de la façade'

a2 Marie Anne DOTHEMARE

? marraine le 16/01/1747 aux Abîmes de 1.1b.8.1

a3 Elisabeth DOTHEMARE

o ca 1696 ? Saint Christophe ; elle serait donc en fait née avant 1693

+ 11/10/1786 Les Abîmes (Pointe-à-Pitre), native de Saint Christophe, environ 90 ans

1.1b Charles DOTHEMARE bx 1693 Marie Anne BRAGELONGNE de BOISRIPAUX

b1 Pierre DOTHEMARE

capitaine de milice à la Basse Terre

o 17 b 18/11/1694 Basse-Terre, Mont Carmel ; p Mr le chevalier Hinselin, gouverneur ;
m dlle Gertrude Barduvicq

+ 01/04/1723 Trois Rivières ; 28 ans

(+) à l'entrée de la chapelle du côté de l'épître

x 10/01/1718 Trois Rivières, Gertrude Luce MILLET (ou MILET), fille de + Pierre,
conseiller au conseil supérieur, et + Gertrude BARDUIC

b 13/01/1689 Basse-Terre, Mont Carmel

+ 1748/

bx 30/12/1727 Le Gosier, Messire Charles François de LA ROSE, écuyer, Sr DES
PALLIERES et de PREVILLE

²⁵ Voir GHC 31, octobre 1991, p. 424, réponse de Jean Paul Hervieu à la question 91-109 et GHC 39, juin 1992, page 613.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

b2 Pierre Philippe DOTHEMARE

(peut-être Philippe **DOTHEMARE DERIVERY**, habitant au Trou, Saint Domingue, en 1735 ²⁶)

b 06/11/1695 Basse-Terre, Mont Carmel, 7 jours ; p Messire Pierre Houel, chevalier ; m Mme Catherine Guillermies, épouse de Mr le Major de Guadeloupe

b3 Marie DOTHEMARE

o 22 b 30/06/1697 Basse-Terre, Mont Carmel ; p Mr Auger, gouverneur ; m Catherine Cherot

+ 19/02/1754 Les Abîmes ; environ 55 ans ; plusieurs parents et amis ont assisté aux funérailles

b4 Claude JOUBERT DOTHEMARE

o ca 1699/1700

+ 22/12/1720 Trois Rivières ; 20 à 21 ans

(+) dans la chapelle du côté de la rivière

b5 Marie Catherine DAUTHEMAR

o 11 b 20/06/1703 Trois Rivières (dite fille de Mr Dauthemare capitaine de milice de Saint Christophe et dlle Marie Anne de Bourg : erreur, confusion avec le nom du parrain) ; p Mr de Bourg ; m Mlle Claude Renault

+ 13/03/1704 Trois Rivières ; environ 1 an

(+) chapelle de Saint Xavier

b 6 Marie Claude DAUTHEMARE

b 27/04/1705 Trois Rivières ; p M. de Beaupré ; m Mlle Marre

b7 Jean Baptiste Madeleine (G) DAUTHEMARE

o 27 b 31/03/1708 Trois Rivières ; p Pierre Lavary, capitaine d'infanterie ; Madeleine Favre

+ 20/08/1723 Trois Rivières ; 15 à 16 ans

(+) à l'entrée de la chapelle du côté de l'épître

b8 Dominique Bonaventure DOTHEMARE JOUBERT

capitaine de milice habitant des Abîmes (1744, 1759, 1780) ; commandant honoraire de milice à Abîmes y demeurant (1781, 1782)

o 03/07 b 29/08/1709 Trois Rivières ; p Philippe Dominique de Courson ; m Marie Anne Dothemare

+ 1782/

x 09/06/1744 Les Abîmes, Anne Françoise MILLET de LA GIRARDIÈRE, fille de François Jacques, major de milice, et Marie Cornélie NÉRON

o 12/01/1717 Saint-François, Grande Terre

+ 11/09/1780 Pointe-à-Pitre

²⁶ <http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art12.pdf> La branche de Saint-Domingue de la famille de MONDION et le marquis de ROSTAING p. 5/12.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

b9 Anne Marguerite DOTHEMAR

- o 30/06 b 14/07/1711 Trois Rivières ; p François Rigolet, lieutenant de milice ; m Marie Sommabert

1.1b.1 Pierre DOTHEMARE x 1718 Gertrude Luce MILLET

1 Louis DAUTHEMARE

- o 03 b 20/06/1718 Trois Rivières ; p Pierre Philippe Dauthemare ; m Claude Renault (ou bien erreur du copiste de 1777 pour Luce)
- ?+ 07/08/1732 Trois Rivières ; Monsieur Louis Dothemar, âge non précisé

2 Charles Pierre DOTHEMARE

habitant du Morne-à-l'Eau ; capitaine de milice par brevet du roi

- o 28/07 b 07/08/1719 Trois-Rivières ; p Charles Dothemare ancien capitaine de milice, grand-père ; dlle Millet épouse de Mr Laperelle
- + 1769/1777

x 26/02/1748 Les Abîmes (Pointe à Pitre), Marie Reine HOURTICQ, fille de + Jean Baptiste et + Marie RENARD

o ca 1724 Gosier

+ 24/11/1769 Abîmes ; 45 ans

Descendance 1.1.1

3 Luce DAUTHEMARE

o ca 1718

+ 06/05/1738 Basse Terre Saint François, environ 20 ans

x 24/09/1737 Trois Rivières, Étienne **HEURTAULT**, fils de Jean Baptiste, capitaine de milice à la Basse Terre, et Catherine GAILLARDON capitaine de dragons milice

o 12 b 25/09/1706 Basse Terre Mont Carmel

+ 11/12/1757 Basse Terre Saint François

bx Charlotte Ursule MOLLARD ²⁷

o ca 1717

+ 1797

4 François René **DOTHEMARE de RIVERY**

enseigne en second dans la compagnie de Bragelongne de Boisripeaux en 1745 ; sous aide major en 1753 ; lieutenant aide-major en 1754 ; capitaine aide major au Gosier en 1757 ; capitaine dans le compagnie du Morne à l'eau en 1766 ; commandant du Morne à l'eau, en France en 1776, demande la croix de Saint Louis ²⁸

o 27/10/1720 b 27/02/1721 Le Gosier ; p Nicolas Millet sieur Saint Paul ; m Renée Millet veuve de Daniel Sergent

+ /1812

ax 10/08/1762 Le Moule, Anne Marthe SAINT, fille de + François et + Anne TITECA

o 1723/1730 Sainte Anne

+ 1776/1782

²⁷ France Lise Minet, Geneanet.

²⁸ Colonies E 136.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ax 12/11/1748 Le Moule 3^e degré de consanguinité) Pierre François NERON VERPRÉ,
capitaine de milice, fils de + François Nicolas et Marie Anne YVER de VILLIERS ²⁹
o 18/11/1723 b 05/01/1724 Saint François
+ 03/02/1760 Le Moule

Témoins au mariage en 1782 : Charles Dominique Dothemare Joubert fils major du
bataillon de la Pointe à Pitre, Pierre François Joubert Dothemare capitaine de milice,
Charles Dothemare commandant du Morne à l'eau, Louis de Curt ; autres signatures :
Désirée Dothemare, Dothemare Mardièrre, Le Mercier Dothemare

bx ../05/1782 Pointe-à-Pitre (dispense du pape Pie VI du 2^e au 2^e degré de parenté)
Anne DOTHEMARE (1.1b.8.1), fille de Dominique Bonaventure DOTHEMARE
JOUBERT, commandant honoraire par brevet de S.M., et Anne Françoise MILLET de
LA GIRARDIÈRE

o 22/09 b 14/10/1745 Les Abymes

+ 21 d 27/04/1812 ; décédée aux Trois Rivières, déclaré à Pointe à Pitre

5 Marie D'AUTHEMARE

b 26/10/1722 Trois Rivières ; p Jean Baptiste Dauthemare ; m Marie Dothemare

+ 27/10/1722 Trois Rivières

(+) dans la chapelle du côté de l'épître sans l'église neuve

1.1b.1.2 Charles Pierre DOTHEMARE x 1748 Marie Reine HOURTICQ

Branche établie au Morne à l'eau

1 Charles Pierre DOTHEMARE

sous-lieutenant au bataillon de la Pointe à Pitre en 1765 ; lieutenant en 1775 ; capitaine
en 1776 ; commandant particulier du Morne à l'Eau en 1777 et en chef en 1788 ³⁰ ;
chevalier de Saint Louis ; franc maçon de la loge Saint Jean d'Antigüe au Petit Canal
1783-1788 ; maire du Morne à l'eau en 1792

o 01 b 19/10/1749 Morne à l'eau ; p Jean Baptiste Hourticq ; m Gertrude Luce Millet de
Preville

+ 19/04/1792 Morne à l'eau ; sur son habitation ; 42 ans, ancien commandant et
actuellement maire de la paroisse, chevalier de Saint Louis ; signatures Dothemar
Joubert et Dothemare Mardièrre

x ../06/1781 Pointe-à-Pitre, 3^e degré de consanguinité, Adélaïde DOTHEMARE
JOUBERT (1.1b.8.6), fille de Dominique Bonaventure et Anne Françoise MILLET de
LA GIRARDIÈRE

o 7 b 17/10/1751 Abymes

+ 24 d. 26 brumaire XII (15 et 17/11/1802) Pointe-à-Pitre, 48 ans, veuve, habitant
Abymes

d'où

1 Dominique Charles DOTHEMARE

o 05/12/1782 b 04/01/1783 Pointe-à-Pitre ; p Dominique Bonaventure Dothemare ;
Joubert, commandant honoraire de milice ; m Elisabeth Dothemare, épouse de
M. Loisel, habitant (sort inconnu)

²⁹ Voir p. 2823 de notre article « François Néon, ses deux épouses, ses trois fils Pierre et sa
nombreuse descendance » GHC 125, avril 2000

³⁰ Colonies E 136, demande de croix de Saint Louis en juin 1791.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

2 Marie Luce DOTHEMARE

- o 17 b 28/06/1756 Les Abymes ; p François René Dothemare Derivery, aide major de milice, demeurant Abymes ; m Agnès Hourticq, épouse de M. Mouras, tante maternelle
- + 13/08/1778 Les Abîmes, 22 ans « Marie Luce Dothemare dame Laujol Des Etages » au mariage, sous l'autorité de Claude Charles Sergent, capitaine de milice, son curateur
- x 11/08/1777 Morne-à-l'Eau (3^e degré de parenté), Nicolas Ignace LAUJOL DES ETAGES, fils de + Pierre Bernard, capitaine de milice, et Marie Thérèse GODEMAR, sous l'autorité de son oncle et curateur François Bernard Laujol Lilet, capitaine commandant du Morne à l'eau
- officier de milice, habitant du Morne à l'eau
- o 16/04 ondoyé b 03/07/1757 Abymes
- + 1800/
- bx 27/11/1786 Pointe à Pitre (3^e au 4^e degré d'affinité) Andrèze Désirée DOTHEMARE JOUBERT (1.1b.8.10) ³¹

3 Élisabeth DOTHEMARE

- o Morne-à-l'Eau (mineure au mariage)
- +1808/
- au mariage présent Dothemare Derivery, oncle et tuteur de l'épouse orpheline de père
- x 24/01/1780 Morne-à-l'Eau, Nicolas Louis **LOYSEL DESSOURCES**, fils de + Jean Baptiste Alexis, officier de milice, et Jeanne LA VOLVAINE
- o ca 1747 Port Louis
- + 29/04/1808 Morne à l'eau ; chez lui où il résidait depuis quelque temps ; environ 60 ans, époux de dame Elisabeth Dothemard ; déclaré par le nommé Louis, mulâtre libre patenté

1.1b. 8 Dominique Bonaventure DOTHEMARE JOUBERT x 1744 Anne Françoise MILLET de LA GIRARDIÈRE

La famille demeure aux Abîmes, nom écrit aussi indifféremment Abymes. Nous n'avons pas respecté systématiquement l'orthographe inscrite dans les actes. Le quartier a été « habité » dans le dernier quart du XVII^e siècle et la paroisse créée en 1728 ³². Mais les registres sont sous le nom de Pointe à Pitre, développée sous l'occupation anglaise de 1759-1763. C'est donc dans les registres de Pointe à Pitre qu'on retrouvera les actes des Abymes. La ville actuelle des Abîmes s'est différenciée de la Pointe à Pitre au XIX^e siècle et ses registres commencent en 1838 (alors orthographié Les Abymes).

³¹ Voir p. 759 de l'article « Les LAUJOL de Bordeaux et ceux des îles », GHC 47, mars 1993. A corriger puisqu'il s'agit de deux mariages successifs de Laujol Désétages avec des Dothemar et que Laujol Désétages est décédé après 1800.

³² Voir notre article « La famille PICOU et les débuts des Abymes puis de Pointe à Pitre » GHC 179, mars 2005, p. 4462-4467.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1 Anne DOTHEMARE JOUBERT

- o 22/09 b 14/10/1745 Les Abymes ; p M. Jourdain Dothemare ; m dlle Marie Corneille Néron épouse de M. Verdier
- + 21 d 27/04/1812 Pointe à Pitre ; veuve de Rivery, 67 ans ; décédée sur l'habitation du sieur de Gondrecourt aux Trois Rivières ; déclaré par Marie René chevalier de Soyres, habitant aux Abymes, et le dit Étienne Gondrecourt, habitant à Pointe à Pitre
- x ../05/1782 Pointe-à-Pitre, François René **DOTHEMARE DERIVERY** (1.1b.1.4), fils de Pierre et Luce MILLET
- o Trois-Rivières
- + /1812

2 Charles Dominique DOTHEMARE JOUBERT

- aide-major en 1766 ; major en 1781 ; commandant civil et militaire des paroisses Abîmes, du Morne à l'eau et du Gosier en 1783 ; commandant particulier du bataillon des Abîmes en 1787 ³³ ; chevalier de Saint Louis
- o 31/12/1746 b 16/01/1747 Les Abîmes ; p M. Joseph Verdier ; m Mlle Marie Anne Dothemare
- + 07/07/1793 Basse Terre, massacré au fort Saint Charles avec 6 autres personnes (capitaine de milice, chevalier de Saint Louis) ³⁴

3 Pierre François DOTHEMARE JOUBERT

- sous-lieutenant au bataillon de la Pointe à Pitre en 1765 ; lieutenant en 1770 ; capitaine des gens de couleur libres en 1775 ; capitaine des grenadiers de la paroisse des Abîmes en 1788 ³⁵ ; commandant de la paroisse des Abymes en juin 1789 ³⁶ ; franc-maçon loge La Bonne Amitié (Abîmes) : Dothemare Joubert fils
- o 19 b 30/11/1747 Les Abîmes ; p Charles Pierre Dothemare ; m Françoise Elisabeth Dothemare
- + 07/07/1793 Basse Terre, massacré au fort Saint Charles avec 6 autres personnes (ancien maire des Abymes, chevalier de Saint Louis)
- le 17/06/1782 Capesterre, abjuration de l'hérésie de Calvin par Anne Besnard
- x 26/06/1782 Capesterre, Anne BESNARD, fille de + Louis, lieutenant de milice, et Marie Bernardine Émilie GRESSIER
- b 25/09/1758 Capesterre
- + 1808/ (alors aux Abymes)
- Descendance 1.b5.2

4 Marianne Françoise DOTHEMARE JOUBERT

- o 26/12/1748 b 06/01/1749 Les Abîmes ; p Jean Joubert (?), capitaine(?) ; m Anne Marguerite Dothemare
- + 14 (+) 15/12/1780 Morne à l'eau ; 31 ans
- x 08/02/1780 Les Abymes, Jean Baptiste Alexis **LOYSEL DESSOURCES**, habitant Morne-à-l'Eau, fils de + Jean Baptiste Alexis et + Jeanne LA VOLVAINE LA BOULAINÉ
- o Morne à l'eau

³³ Colonies E 136, demande de croix de Saint Louis.

³⁴ Lacour, Histoire de la Guadeloupe tome 2 p. 196. Idem pour son frère.

³⁵ Colonies E 136, demande de croix de Saint Louis.

³⁶ Anne Pérotin Dumon, La ville aux îles, p. 788-789.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

+ 1780/

ax 12/02/1771 Sainte Rose, Christine dite Christon NEAU, fille de + Jacques et Christine MARCHAND
o Sainte Rose

5 Anne Julie DOTHEMARE JOUBERT

o 12/07 b 02/08/1750 Les Abîmes ; p Charles Pierre de Bragelongne, écuyer, Sr de Boisripeaux et de Berlange ; m Marie Anne Catherine Dupré, épouse de M. de la Perelle ; tous de cette paroisse
+ 04/03/1755 Les Abymes ; 4 ans ½

6 Adélaïde DOTHEMARE JOUBERT

o 7 b 17/10/1751 Les Abîmes ; p M. Jaham de Valmont, capitaine de milice commandant Gosier ; m Anne Dothemare Joubert, sœur
+ 24 d. 26 brumaire XII (15 et 17/11/1802) ; veuve, 48 ans, habitant Abymes
x ../06/1781 Pointe-à-Pitre, 3^e degré de consanguinité, Charles **DOTHEMARE**, commandant Morne-à-l'Eau (1.1b.1.2.), fils de + Charles Pierre et Marie Reine HOURTICQ
+ /1802

7 Marie Luce DOTHEMARE JOUBERT

o 6 b 23/10/1752 Les Abîmes ; p René François Dothemare Derivery ; m Marie Anne Thérèse Neron Verpré
+ 21/10/1826 Pointe à Pitre, dans sa maison du Morne à Caille, 66 ans, veuve de Pierre Van Schalkwyck Classe
x 25/04/1769 Les Abîmes, Denis Pierre **VAN SCHALKWYCK CLASSE**, habitant Saint-François, Grande Terre (CLASSE B 3b.5.1), fils de Jacob, capitaine de cavalerie de milice et Catherine Louise YVER de VILLIERS de LA COURTILLE
o 30/10 b 29/11/1746 Sainte-Anne

8 **Philippe DOTHEMARE MARDIÈRE**

entre au service comme dragon en 1766 ; sous-lieutenant au bataillon des Abymes en 1770 ; lieutenant en 1772 ; capitaine d'artillerie en 1777 ; aide major en 1781 ; confirmé en 1787 ³⁷ ; le 11/09/1793 d'Othemare Mardière est présent à Roseau, Dominique, aux obsèques d'un enfant Rousseau ³⁸ ; Louis de Curt écrit de Londres ³⁹ le 01/01/1794 « à M. Dothemare de Mardière à la Dominique » ; le 14/01/1794 « Je confie à mon frère les pistolets et les rasoirs que m'avait demandé mon ami Dothemare de Mardière ; le 10/02 reçu « lettres de mes collègues datées de la Dominique [dont] Mardière Dothemare 14 et 26 décembre » ; les 12 et 13/02 « MM Thellusson [...] consentent à payer la lettre de change de cinquante livres sterling tirée sur moi par Mardière Dothemare » ; le 19/02 il écrit à ses « collègues de la Dominique » et lui en fait part ; le 03/04 il reçoit une nouvelle lettre de lui datée du 26/12/1793 ⁴⁰

³⁷ Colonies E 136, demande de croix de Saint Louis.

³⁸ Voir GHC 90, février 1997, p. 1883.

³⁹ Journal de M. de Curt en émigration à Londres 1794, in Revue historique des Antilles n° 4, septembre-décembre 1929, communiqué par Jean Christophe Germain que nous remercions.

⁴⁰ Ce doit donc être le duplicata de celle reçue le 10/02, envoyée par un autre navire.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

o 11 b 22/07/1754 ⁴¹ Les Abîmes ; p Charles Dominique Dothemare, frère ; m Marie Anne de la Perelle
+ juin-juillet 1794, à la reprise de la Guadeloupe par Victor Hugues ⁴²
ax 23/04/1781 Morne à l'eau (3^e au 4^e degré de parenté), Marie Claire Elisabeth LEMERCIER de COURDEMANCHE; fille de Louis Nicolas, écuyer, et Marie Élisabeth BRAGELONGNE de BOISRIPAUX, habitants du Morne à l'eau
o 13/05/1755 Abymes
+ 02/01/1789 Pointe-à-Pitre, 33 ans
bx 29/08/1791 Le Moule, Marie Céleste VANSCHALKWYCK CLASSE GIRARD, fille de + Benjamin, ancien capitaine de milice, et + Marie Anne GATIEN émigrée au Fort Saint Pierre pendant la période révolutionnaire avec ses enfants Houdin d'Orgemont ⁴³
o 11 b 30/11/1756 Le Moule
+ 10/05/1838 Saint François ; veuve
ax /1777 Marie Auguste **HOUDIN d'ORGEMONT**, fils de Claude Bernard HOUDIN de LONGVAL et Marie Ignace GODEMAR capitaine de bataillon de la Pointe à Pitre, habitant du Morne à l'eau
o 09 b 24/09/1752 Abîmes
+ 18 (+) 19/08/1785 Morne à l'eau ; 33 ans
d'où 3 enfants

d'où

8a.1 Dominique Roch DOTHEMARE

b 10/02/1784, 40 jours, Pointe-à-Pitre ; p Dominique Bonaventure Dothemare ; Joubert, commandant honoraire de milice de Grande Terre représenté par Charles Dominique Dothemare Joubert, major, habitant de Pointe-à-Pitre ; m Marie Elisabeth de Bragelongne, épouse de Messire Louis Nicolas Lemercier sort inconnu, probablement décédé jeune ou en émigration

9 Elisabeth Cornélie DOTHEMARE JOUBERT

o 31/04 b 12/05/1756 Les Abîmes ; p Claude Charles Sergent ; m Marie Anne Françoise Dothemare Joubert, sœur
+ 17/11/1758 Les Abîmes, 2 ans 6 mois

10 Désirée Andrée DOTHEMARE JOUBERT

o 14/11/1760 b 25/01/1761 Les Abîmes ; p Guy André Garnier, médecin du Roi ; m Marie Anne Dothemare Joubert, sœur
+ 1828/
le 15/03/1828 Andrèze Désirée DOTHEMARE JOUBERT veuve LAUJOL DÉSETAGES demeurant à Pointe à Pitre demande une enquête comme tutrice de ses 2 petites-filles, pour constater leur naissance ⁴⁴

⁴¹ Dans son mémoire pour la croix de Saint Louis il se dit né aux Abymes le 4 juillet 1750.

⁴² Denise et Henri Parisis. Voir en fin d'article « Les habitations ».

⁴³ Signe Classe Dothémare en 1802 aux mariages de son fils et de sa fille (décès la même année d'un autre fils).

⁴⁴ GHC 123, février 2000 p. 2774 ; le même jour 05/02/1823 à Pointe à Pitre, Ophélie de Soyres avait épousé Taillevis de Jupeaux et sa sœur Théodate, M. Fougroux. Une autre fille d'Andrèze Désirée avait épousé en 1819 Louis de Bébian (GHC 240, octobre 2010 p. 6471).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ces petites-filles étaient filles d'Anne Nicole Laujol Désétages épouse de Marie René de SOYRES ⁴⁵)

x 27/11/1786 Pointe à Pitre (dispense 3^e au 4^e degré d'affinité) Nicolas Ignace **LAUJOL DES ÉTAGES**, fils de + Pierre Bernard, capitaine au bataillon de la Pointe à Pitre, et + Marie Thérèse GODEMAR

o 16/04 ondoyé b 03/07/1757 Les Abymes

+ 1800/1828 ⁴⁶

ax 11/08/1777 Morne à l'eau, Marie Luce DOTHEMAR (1.1b.1.2.2)

o 17 b 28/06/1756 Les Abymes

+ 13/08/1778 Les Abîmes, 22 ans

1.1b.8.3 Descendance de Pierre François DOTHEMARE JOUBERT x /1782 Anne BENARD

1 Françoise Émilie JOUBERT DOTHEMARE

o ../03/1782 b 20/09/1784 Les Abîmes ; p Dominique Bonaventure Dothemare Joubert, commandant honoraire de milice de Grande Terre ; m Marie Angélique Benard

+ 20/01/1825 Baie Mahault ; 42 ans

x 26/01/1808 Pointe à Pitre, Jean Baptiste François **BLANCHET TOURVILLE**, fils de + François Blanchet, habitant à la Basse Terre, et Charlotte Émilie BLANCHET, domiciliée au Gosier (GHC 153, novembre 2002, p. 3669)

habitant du Gosier

o ca 1784 Basse Terre Mont Carmel (23 ans au mariage)

bx 02/10/1827 Baie Mahault, Jeanne Baptiste Thérèse Alexandrine Uldarique

VILLATTE ⁴⁷, fille de + Pierre Marc, ancien capitaine de frégate, et + Jeanne Baptiste Thérèse Alexandrine LARUE DESGOMMIERS

o ca 1804 Pointe Noire (23 ans au mariage)

ax Louis Joseph CASTERA

2 Louis François JOUBERT DOTHEMARE

o 04/10/1784 b 03/02/1785 Pointe-à-Pitre ; p Louis Pierre Besnard, officier de milice ; m Anne Dothemare

+ 14/02/1786 Pointe-à-Pitre, 13 mois

3 Pierre Dominique JOUBERT DOTHEMARE

o 22/12/1788 b 12/03/1789 Pointe-à-Pitre ; p M. Charles Dominique Dothemare Joubert, commandant de la paroisse ; m Mme Adélaïde Dothemare, épouse de M. Dothemare, commandant Morne-à-l'Eau

⁴⁵ Mariage Morne à l'eau 24/02/1808 : Marie Nicole (signe Annette Desétages), 18 ans, o Morne à l'eau, est fille mineure de + Nicolas Laujol Désétages et dame Andrèze Dothemare Joubert ; témoins ses cousins issus de germains Charles Godemar Reverchon et Mathieu Laujol Desfonds. Les futurs époux ne peuvent remettre leurs actes de naissance ; Anne Nicole dite Annette o 20/10 b 25/12/1787 Pointe à Pitre ; + 06/09/1811 Petit Canal

⁴⁶ Baptême de leur fille Mathurine Caroline le 28/05/1800 au Mouillage

⁴⁷ GHC 153, novembre 2002 p. 3669 (Ascendances Macary et Lacroix en Guadeloupe).

Patronyme DOTHEMARE en Normandie XVIIe-XVIIIe siècles

Michel DOTHEMARE 1632 (**Seine-Inférieure**. Archives ecclésiastiques. Série G. Rédigé par Ch. de Robillard de Beaurepaire (Volume 3-4), G 5339

Robert DOTHEMARE, 1636, **Montivilliers** : G 5352, requête à l'abbesse de Montivilliers, Seine Maritime (Archives Seine-Maritime - Inventaire sommaire série G - Archives Ecclésiastiques tome 4 - série G4821 à 6220, Auteur : Ch de Robillard de Beaurepaire, Edité en 1887)

Charles DAUTHEMARE o 01/01/1667 **Sassetot le Mauconduit** (76) + 13/01/1739 idem x ca 1686 **Veulettes sur Mer** (76), Marguerite SAILLOT

Jeanne d'AUTHEMARE x 09/11/1688 **Cany** (76) François FERAY

Marguerite d'AUTHEMARE x 29/10/1721 **Le Tilleul**, 76, Charles LE BAILLIF (1680-1727) (marié 4 fois, voir Geneanet)

Marie Rose DOTHEMARE épouse de Jean Charles VEREL et + 24 prairial IV (12/06/1796) **Yvetot**, 76

Les habitations en Guadeloupe

Zevallos puis Mardière puis l'Espérance à Saint François

D'après les recherches de † Denise et † Henri Parisis ⁴⁸, cette habitation était celle de Marie Céleste Vanschalkwyck Classe Girard, veuve Houdin d'Orgemont, la seconde épouse de Philippe Dothemare-Mardière. Nous ne connaissons pas l'origine de son nom de branche. Leur mariage, au Moule, est du 29/08/1791. Ce mariage ne dura que 3 ans.

Royaliste et pro-anglais, Philippe Dothemare-Mardière émigre à la Dominique (il y était en septembre 1793) et en revient pour servir de guide aux Anglais quand ils s'emparent de la Guadeloupe républicaine, débarquant au Gosier le 11 avril 1794. Il meurt en juin ou juillet 1794 quand les troupes de Victor Hugues débarquent à leur tour au Gosier (2 juin) et reprennent la Guadeloupe aux Anglais alliés aux royalistes.

L'habitation est séquestrée. En l'an V, dans le recensement d'Égalité ⁴⁹, nom révolutionnaire de Saint François, on ne trouve pas le nom de Mardière mais celui de Zévalos, avec une centaine de cultivateurs. D'après les Parisis, elle avait été propriété d'Anne Adélaïde Vanschalkwyck Classe Girard, sœur de Marie Céleste et mariée en 1787 avec Antoine Hector Parisis de Zevallos ⁵⁰.

Ce serait donc tardivement que l'habitation prit le nom de Mardière, le second mari de Marie Céleste, et non de son vivant, et cela parce que c'était la propriété de la veuve Mardière. Ainsi Etilda Jugla mourra en 1842 sur « l'habitation Mardière appartenant aux héritiers de la dame Classe d'Othemar » ⁵¹

Ces héritiers sont les Houdin d'Orgemont, du premier mariage de Marie Céleste.

⁴⁸ Inédit. Aux archives de la Guadeloupe.

⁴⁹ G1/501 <https://www.ghcaraibe.org/docu/docu.html> et G1/504.

⁵⁰ Voir p. 1-2 et 10-11 de « La famille de PARISIS de ZEVALLOS et l'habitation Zevallos, Guadeloupe. » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2017-art21.pdf>

⁵¹ Cité p. 39/62 de l'article « Les GRESSIER. Une famille protestante de Guadeloupe » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2019-art31.pdf>.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

La consultation des actes notariés repérés par les Parisis, sur l'indivision des héritiers de Madame Mardière (décédée le 10 mai 1838), donne le détail mais aussi les noms de l'habitation :

15/03/1841 (M^e Charles Anatole Leger) : « de la succession de madame veuve D'othemare Mardière dépend une habitation sucrerie à Saint François » (son nom n'est pas précisé) ;

07 et 11/08/1843 (M^e Émile Lauriat, Pointe à Pitre) : « copropriété sur l'habitation sucrerie dite Mardière » ;

10/10/1843 (M^e Thionville) : « habitation sucrerie dite L'Espérance à Saint François dépendant de la succession » ;

15/05/1852 (M^e Jugla) : « habitation L'espérance ou Mardière ».

Nous n'avons pas trouvé d'inventaire mais seulement cette précision en 1843 chez M^e Thionville : elle est bornée au nord par l'habitation Saint Jacques, à l'est par celle de Mme Néron Beauclair ; au sud par l'habitation la Simonière appartenant à M. Sergent, à l'ouest par l'habitation Saint Charles appartenant à Mme Nadau de Blonval.

De 1838 à 1841, l'habitation est demeurée indivise entre les cohéritiers et ses revenus affectés en priorité à sa faisance-valoir et à la libérer de quelques dettes.

Les commissionnaires étaient MM Bonnaffé frères, négociants à la Pointe à Pitre.

Les héritiers se répartissaient en deux branches :

les enfants de Céleste Louise Émilie Benjamin Houdin d'Orgemont, veuve en 1^{ères} noces de François Jean Samson Jugla et en 2^{èmes} noces de Guillaume Chrétien Delalonde :

Jean Marie Louise Elvina Jugla épouse de Guillaume Joseph Romain Lenoir de Carlan, demeurant à Pointe à Pitre, et cessionnaire des droits de Jean Céleste Louise Azélie Jugla épouse de Jean Antoine Étienne Bonnaffé, propriétaires au Morne à l'eau
Etilda Jugla, demeurant au Morne à l'eau

Marie Louise Lydie Delalonde épouse de Sercily Sergent, demeurant à Saint François
les deux fils de Marie Dieudonné Houdin d'Orgemont, frère germain de Mme veuve Delalonde :

Auguste Houdin d'Orgemont, notaire à Pointe à Pitre ;

Marie Auguste Benjamin Houdin d'Orgemont, propriétaire demeurant à Pointe à Pitre.

Dothemare au Morne à l'eau

Aucune habitation de ce nom au Morne à l'eau en vendémiaire an V, mais les noms des habitations séquestrées n'y sont pas précisés ⁵².

En revanche il y en a bien une dans le recensement de l'année suivante, en vendémiaire an VI ⁵³. C'est une habitation caféyère, avec 27 cultivateurs. Son séquestre, Puigeraud, a 45 ans. C'était le même en l'an V où son nom est écrit Piguéraud.

⁵² G1/501.

⁵³ G1/504.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Dothemare aux Abîmes

Dans les recensements révolutionnaires de vendémiaire an V et vendémiaire an VI ⁵⁴, il y a une habitation sucrerie Dothemare sous séquestre aux Abîmes, avec 84 cultivateurs. En l'an V les responsables sont le garde-magasin Molas, 50 ans, blanc, et le séquestre Boniface, 40 ans, noir. En l'an VI, séquestre Jean Boursois, blanc.

Le toponyme

Au retour des émigrés après la Révolution il n'y a plus que six demoiselles Dothemare, célibataire, épouse ou veuves :

Élisabeth Dothemare + 1808/, veuve Loysel Dessources (1.1b.1.2)

Ses nièces, les sœurs de la branche Joubert Dothemare (1.1b.8) :

1 Anne + 1812, veuve Dothemare Derivery

6 Adélaïde + 1802

7 Marie Luce + 1826, veuve Van Schalkwyck Classe

10 Désirée Andrée + 1828/, veuve Laujol Désétages

et leur nièce Émilie + 1825, épouse Blanchet Tourville (1.1b.8.3.1)

Le patronyme disparaît donc de l'île.

Le nom subsiste cependant sous la forme d'un **lieu-dit aux Abîmes**, près de l'aéroport du Raizet, une ZAC où se trouve le parc d'activités La Providence avec, entre autres, le nouveau rectorat de la Guadeloupe. C'est le « second poumon économique de la Guadeloupe après Jarry. » ⁵⁵

Il est écrit **Dothémare**. Cette forme accentuée existe tardivement dans certains actes mais rarement dans les signatures originales, ce pourquoi nous ne l'avons pas privilégiée.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

⁵⁴ G1/500 <https://www.ghcaraibe.org/docu/docu.html> et G1/503.

⁵⁵ <https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/quand-dothemare-etait-terre-plantée-canne-618422.html>